

PAIE 4D - FEVRIER 2022

DSN

Report en Avril de la déclaration Obligatoire d'emploi des travailleurs Handicapés, par l'URSSAF (prévue initialement en février)



Si vous n'avez pas encore clôturé le mois de Février :

- Clôturez d'abord le mois de Février comme habituellement

Dans tous les cas de figure, vous devez passer cette mise à jour pour la DSN de Février :

- Vous avez clôturé le mois de Février et vous vous apprêtez à faire la DSN, ou vous avez déjà fait la DSN

A. AVANT PROPOS

Cette mise à jour qui vous est adressée concerne la **Déclaration OETH (Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés)** :

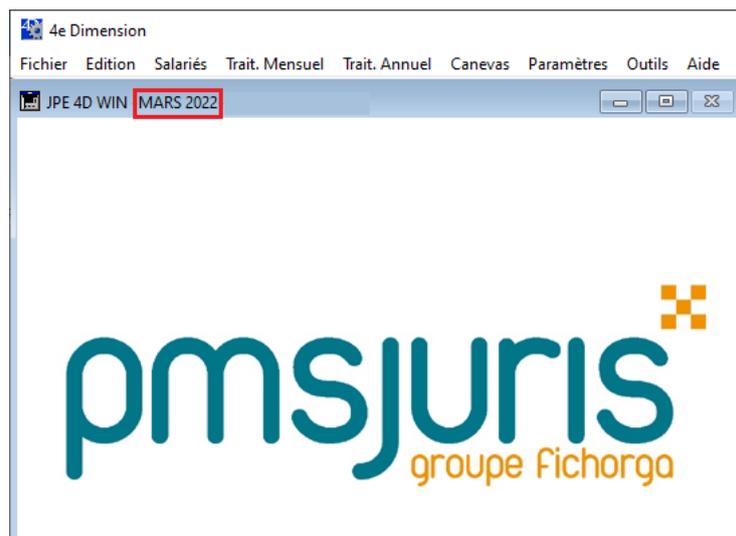
- **l'URSSAF a décidé de reporter cette déclaration en avril, dans la DSN**
 - la déclaration était initialement prévue en février dans la DSN

Pour l'année 2021, vous devrez renseigner les informations avant d'effectuer la DSN d'avril 2022, exigible au 5 ou 15 mai 2022.

B. OFFICES N'AYANT PAS CLOTURE LES PAIES DE FEVRIER

Assurez-vous d'avoir clôturé Février avant de passer cette mise à jour.

Vérifier que vous avez bien MARS 2022 dans le titre de la fenêtre principale, avant de passer cette mise à jour :



C. OFFICES AYANT CLOTURE LES PAIES DE FEVRIER

Après le passage de la mise à jour, l'envoi de la DSN sera à faire comme habituellement ou à refaire par une 'Annule et remplace' (si vous l'aviez déjà envoyée).